



## La Commune de MARLY-LA-VILLE

Val d'Oise – 5740 habitants

Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France

### recrute

## 1 Responsable et professeur au sein de l'Ecole Municipale de Danse H/F

Par voie de mutation – détachement ou liste d'aptitude

**Grade :** Assistant d'Enseignement Artistique - selon expériences

TEMPS COMPLET : 20h/semaine

Expériences précédentes dans le même profil

### **Missions :**

Le responsable de l'Ecole Municipale de Danse assure le bon fonctionnement administratif et pédagogique de l'école et met en place des actions permettant de faire rayonner sur le territoire, en collaboration avec la politique culturelle de la commune (4h /semaine). Le responsable garde également une partie de son temps de travail consacré à l'enseignement de la pratique de la danse (16h / semaine).

### **Description du Poste :**

#### **Enseignement de la discipline danse jazz et classique :**

- Assurer les cours collectifs
- Evaluer la progression des élèves
- Assurer l'encadrement de l'ensemble des élèves afin de proposer un spectacle de fin d'année.

#### **Administratif :**

- Gestion du suivi pédagogique des élèves et des professeurs sur l'outil Concerto.
- Vérification des dossiers d'inscription et de réinscription
- Préparation et organisation de la rentrée scolaire : création des plannings de cours et des événements
- Recrutement des professeurs en concertation avec la Direction des Ressources Humaines
- Gestion du budget et des dépenses, achat des costumes
- Gestion des demandes de subventions

#### **Encadrement de l'enseignement :**

- Direction et gestion de l'équipe enseignante
- Organisation de réunion pédagogiques et de suivis de projets
- Suivi pédagogique de l'ensemble des élèves de l'école, depuis leur inscription, jusqu'au passage de niveau.

- Mise en place des examens : recherche de jurys, supervision, remise des diplômes
- Mise en place de bulletin trimestriels pour le suivi pédagogique
- Accompagnement des élèves sur les concours régionaux et nationaux

#### **Organisation et Stratégie :**

- Mise en place d'une dynamique pérenne pour l'Ecole de Danse permettant de faire rayonner l'Ecole au-delà de notre territoire, en lien avec la Responsable de la Culture.
- Fidéliser et recruter de nouveaux élèves et publics
- Participation aux réunions réseaux (type Escales Danse) pour enrichir les propositions culturelles liées à l'Ecole.

#### **Programmation Culturelle :**

- Aide à la création de la programmation culturelle
- Participation aux événements municipaux : Forum, Fête de la Musique ...
- Organisation d'événements liés à l'Ecole de Danse : Stages, Examens, Rencontres chorégraphiques, sorties culturelles extérieures.
- Organisation du spectacle de fin d'année : répétitions, déroulé, costumes, lumières et son, achats liés au spectacle...
- Participation à des événements transversaux : concerts de l'Ecole de Musique, rencontres chorégraphiques
- Mise en place d'interventions à destination de nouveaux publics : Mini-stages d'été (Centre de Loisirs), interventions en milieu scolaire, interventions en Ehpad...

#### **Communication :**

- Communication constante avec les élèves et parents d'élèves par mail, flyers ou téléphone
- Création des différents supports de communication avec l'aide du service communication : affiches, flyers, réseaux sociaux, bulletin municipal...

#### **Informations complémentaires**

Conditions d'emploi : Temps complet – 20h

Lieu de travail : Ecole municipale de danse Marly la Ville (95)

En cas de recrutement d'un agent titulaire infructueux, possibilité de recourir à un agent contractuel sur la base de l'article 3-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984

Rémunération : Traitement indiciaire, CNAS, participation employeur à l'assurance santé, prévoyance

Permis B indispensable – difficile d'accès par les transports ne commun

**Les personnes intéressées par ce poste devront adresser leur candidature (lettre de motivation + CV + dernier arrêté de situation administrative) par voie postale ou à [marlylaville95@roissy-online.com](mailto:marlylaville95@roissy-online.com) avant le 18 novembre 2022.**